

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BUDGET COMMUNAL BAX  
N°5

Séance du 07 avril 2023

L'an deux mille vingt trois et le 7 avril à 18h15, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MANFRIN Jean-Marc.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
7	6	7
		Pour : 7
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Etai(en)t présents :**

MANFRIN Jean-Marc, BIAU Jean-Luc, GALY-BRUSQUET Pierre, MARTY laetitia, PAREDES Baptiste, ROSELLO José

**Procurat ion(s) :**

M. LE LURON Renaud a donné procuration à Mme MARTY

**Etai(en)t absent(s) :**

**Etai(en)t excusé(s) :**

M. LE LURON Renaud



Date de la convocation
31 mars 2023

Date d'affichage
31 mars 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

17 avril 2023
---------------

et publication du

17 avril 2023
---------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : M. GALY-BRUSQUET

**AFFECTATION DES RESULTATS 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de MANFRIN Jean-Marc, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 7 avril 2023.

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	5 886,52
- un excédent reporté de :	78 170,95
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	84 057,47
- un excédent d'investissement de :	46 788,38
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	46 788,38

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCÉDENT	84 057,47
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAX

MAIRE MANFRIN Jean-Marc

